

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 25 septembre 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Aurélia GIRARD, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD, Mme Patricia LHOMME, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET, Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX, Mme Inès ZERRAR, M. Patrick CANTAT, M. Eric LANÇON, M. Gilles BORNOT, Mme Maryse VUERLI, M. Geoffroy LANG, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Christine SCHMITT avec pouvoir à Mme Annie VITALI
Mme Ghénia BENSAOU avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Virginie TOUPENET
M. Gilles DA COSTA avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
M. Karim DJILALI avec pouvoir à M. Romain AJOUX
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etaient absents :

M. Christophe FROPPIER
Mme Aurélie LOLLIER

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

REGIE « INFO JEUNES » - PRISE EN CHARGE D'UN DEFICIT PAR LA VILLE DE MONTBELIARD

Cette délibération a été affichée le : 7 octobre 2026

REGIE « INFO JEUNES » - PRISE EN CHARGE D'UN DEFICIT PAR LA VILLE DE MONTBELIARD

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le 28 août 2025, le régisseur de la régie d'avances et de recettes « Info Jeunes » a confié comme chaque années un lot de 20 cartes avantages jeunes, d'une valeur unitaire de 9 €, à la Maison de la Presse de Pont de Roide pour la saison 2025-2026.

En fin de saison, il récupère auprès du dépositaire le montant des cartes vendues, ainsi que les cartes invendues et constate les écritures dans sa comptabilité.

Toutefois, la Maison de la Presse de Pont de Roide a été placée en liquidation judiciaire par jugement en date du 06/01/2026.

Or, ni les sommes encaissées, ni les cartes avantages jeunes invendues n'ont pu être récupérées auprès de l'ancien gérant.

Aussi, il y a lieu de considérer que les cartes déposées sont perdues et de constater en conséquence un déficit d'un montant de 180 € sur la régie d'avances et de recettes « Info Jeunes ».

Compte tenu du caractère exceptionnel et imprévisible de cette situation, il est proposé que la collectivité prenne en charge le déficit de la régie, qui s'élève à 180 €.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal prend en charge le déficit de la régie d'avances et de recettes « Info Jeunes », pour un montant de 180 €.

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 7 octobre 2026